

## COMMUNE DE GRANCEY LE CHATEAU NEUVELLE

### Compte-rendu du conseil municipal du 16 septembre 2015

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 16 septembre 2015 à 20 h 30 sous la présidence de Patrick NOURISSAT, Maire.

**Présents** : Patrick NOURISSAT, Jean-Yves MENGUY, Hubert BIDAUT, Sylvère CHEVALLIER, Jérôme FOLLEA, Boudoulaye GANOU, Eric LAMBERT, Alain LAMBERT, Patrick MUGNIER,

**Excusés** : Léon LENZ - Cécile PONSOT

Le compte-rendu du 22 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

#### **Destination des coupes 2016:**

Le Conseil Municipal reçoit M Nourry de l'ONF qui explique les propositions de l'inscription à l'état d'assiette et la destination des coupes de 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite :

- l'inscription à l'Etat d'assiette de l'exercice 2016 des coupes réglées n° 23 (résineux) et 26 (feuillus).
- L'ajournement des coupes n° 1a, 61 b, 62 pour un report en 2021, n°5 r, 27 pour un report en 2019 et n°11 a pour un report en 2020.

Décide la destination des coupes réglées de la forêt communale de Grancey le Château inscrites à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2016, à savoir :

- vente d'arbres de futaies résineuses, par les soins de l'ONF, de la coupe n° 23 r en 2016.
- délivrance en 2016 du taillis, des petites futaies et des houppiers de la coupe 26 s (lisière est)

Nomination des garants pour l'exploitation de la partie délivrée de la coupe 26 s : MENGUY Jean-Yves – CHEVALLIER Sylvère – FOLLEA Jérôme

#### **Vente terrain des Longues Raies**

Suite à la délibération n° 943 du 22 juillet énonçant les conditions de mise en vente du terrain ainsi que le prix, et après affichage sur le site et les panneaux d'affichage communaux, le Maire annonce qu'une seule candidature a été reçue dans le délai prescrit au nom de M Eric MENGUY.

Jean-Yves MENGUY, père du candidat, se retire de la salle et ne prend pas part à la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De vendre le terrain des longues raies d'une contenance de 2304 m<sup>2</sup>, cadastré E 511 et 513 à 2.50 € à M Eric MENGUY.

Un compromis de vente sera signé avec la commune faisant apparaître :

- L'engagement par la Commune de consentir à l'acquéreur une double servitude de droit de passage et de tréfonds
- le montant et le financement de son investissement (achat du terrain, frais divers, taxes diverses et coût de la construction et du raccordement aux réseaux)
- une régularisation de la vente par acte notarié au plus tard dans les 5 mois du compromis sous la double condition suspensive au profit de l'acquéreur de l'obtention de ses emprunts et d'un permis de construire purgé de tous droits de recours
- ainsi qu'une clause résolutoire prévoyant l'annulation de la vente et le retour du terrain dans le patrimoine de la Commune si l'acquéreur n'a pas construit le logement envisagé dans les 5 ans de la date du compromis.

### **Locatif :**

Le Conseil Municipal accepte un bail locatif pour la maison située au 10 rue Copellerot pour une durée de 6 ans et un montant mensuel de 470 €

### **Convention prestation d'animation :**

Le Maire donne lecture d'une convention avec la Communauté de Communes pour les prestations d'animation, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette convention pour une année avec tacite reconduction.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- Plusieurs membres du conseil municipal se rendront à la manifestation du 19 septembre à Dijon contre la baisse des dotations de l'état. Une information a été distribuée aux habitants.
- Journées du patrimoine : Visites libres de St Germain samedi et dimanche 19 et 20 septembre de 14 h à 17 h. Visites guidées de la collégiale dimanche 20 septembre à 14 h et 15 h 30.
- Une réunion est prévue pour les élus le 21 septembre à 18 h à Salives sur la loi NOTRE ainsi que le 09 novembre à Chaignay.
- Le maire informe que l'ancienne locataire de la maison Richard offre à la commune un placard aménagé dans une chambre.
- Le boulanger informe de la gêne occasionnée par la pousse d'une vigne vierge derrière la boulangerie. La commission travaux se rendra sur place.
- Le Maire informe de l'avancement du projet centre bourg et de différentes réunions avec les architectes, les programmistes et l'architecte des bâtiments de France.
- Le SMOM annonce des changements dans le ramassage du verre courant 2016. Il n'y aura plus de caissettes vertes mais un container par commune. Une information sera donnée ultérieurement aux habitants.

- L'employée, chargée du ménage ayant donné sa démission, le Conseil Municipal recherche une personne pour la remplacer courant octobre.

### **Tour de table des conseillers :**

Eric LAMBERT demande si une nouvelle analyse a été effectuée suite à l'information donnée aux habitants de la non potabilité de l'eau. A ce jour, aucun résultat n'est parvenu à la mairie. Il est rappelé qu'en cette période d'étiage sévère, l'eau est amenée de Fontaine Froide pour compléter l'alimentation de la Combe aux Cerfs

. Cette eau doit être traitée en permanence mais le matériel vétuste de la commune rend cette opération difficile.

Jean-Yves MENGUY :

- Informe que les travaux de la couche de roulement de la Pérouse + place auront lieu du 05 au 16 octobre.
- Aurait souhaité la dépose de la cabine téléphonique avant ces travaux mais les délais sont trop courts pour une intervention de France Telecom.
- Rappelle qu'il serait nécessaire de prévoir une taille des tilleuls qui deviennent dangereux en cas de vent ou forte pluie.

Jérôme FOLLEA souhaite qu'une réflexion soit menée sur l'accueil de migrants. Hubert BIDAUT se renseigne sur les possibilités d'accueil pour les communes ou associations.

Sylvère CHEVALLIER rend compte d'une plainte d'un administré excédé par des aboiements de chiens.

Boudou GANOU informe d'une demande de parents d'élèves pour la mise en place d'un abribus sous l'allée des Tilleuls. Une demande va être faite auprès du Conseil Départemental.